



Deux personnes blessé par coup couteau, peine?

Par **xymonique**, le **01/12/2010** à **20:33**

Bonjour, rnrnil y a un moment un groupe de jeune a agressé mon copain, un ami été présent et avait un couteau (car nous étions en camping). cette ami a défendu mon copain contre les 12 jeunes et en a blessé deux (après, sous le choque il ne savait pas qu'il avait pri son couteau). Un des deux a été opéré et l'autre a eu des points de suture. Nous ne sommes pas allé voir la police car nous étions tous sous le choque et terrifié. Il faut dire aussi que nous avons très peur pour notre ami, qui n'a jamais eu de problème avec la police, qui n'est pas dutout bagarreur. donc voila ma question que risque mon ami qui a blessé les deux jeunes? La légitime défense peut elle s'appliquer? rnrnmerci de votre réponse.

Par **chris_idv**, le **02/12/2010** à **11:15**

Bonjour, rnrnIl est très difficile de vous répondre sur la base des seuls éléments que vous avez communiqué. rnrnCela peut aller de la légitime défense qui exonère l'auteur de toute responsabilité pénale jusqu'à la tentative de meurtre. rnrnDe multiples facteurs entrent en ligne de compte: rnrno quel était le motif déclencheur des évènements ? rno qui a initié les violences ? rno le couteau était il déjà présent où votre ami a-t-il été le chercher ? rno le couteau utilisé était-ce la lame de 3 cm d'un canif, un couteau de boucher de 30 cm ou un couteau à cran d'arrêt ? rno votre ami, outre son absence de condamnation pénale, a-t-il un physique et une attitude notoirement agressive ? rno votre ami a-t-il des connaissances martiales (sports de combat, ancien militaire etc...) rno les coups portés avec le couteau ont ils été portés de face ... ou dans le dos ? rno les coups portés avec le couteau étaient-il potentiellement mortels (cou, torse essentiellement) ou à priori non (bras/jambes) rno quel est le passé judiciaire des

personnes blessées ?no etc...rnrnCordialement,

Par **mimi493**, le **02/12/2010** à **14:55**

et rajoutons le talent de son avocat ou de l'avocat de la partie adverse, ainsi que l'humeur du juge, les comportements de chacun en audience etc.